Image not found or type unknown

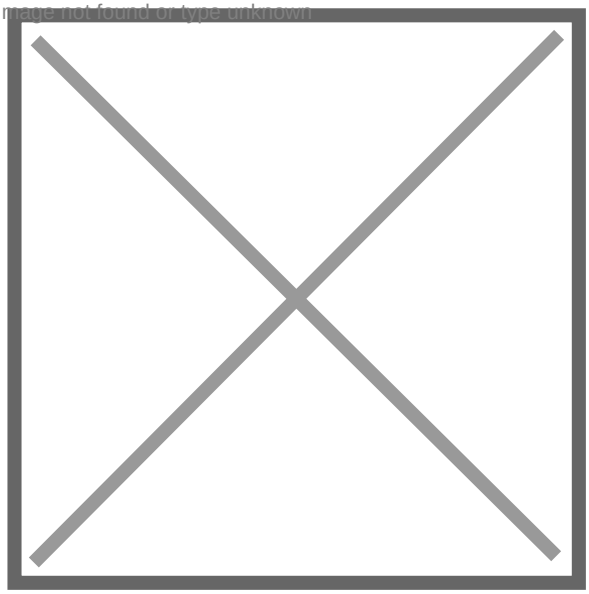

Le remplacement de la chaudière

Par **Alexandra86**, le **11/04/2012** à **16:22**

Bonjour,

La maison qu'habite ma famille possède une très vielle chaudière qui date de 20 ans, petit à petit l'état de cette chaudière se dégrade et elle consomme de plus en plus de fioul (300l par semaine). Cet hiver on s'est retrouvé dans l'impossibilité de se chauffer et ce au début de moi de février. On a signalé cet état de fait à l'agence de location et on a demandé l'examen de la chaudière et un éventuel remplacement de cette dernière. La propriétaire a accepté d'installer le thermostat d'ambiance afin de régler la consommation de fioul mais cela n'a pas été efficace et n'a rien changé aux litres de fioul donc on a demandé de remplacer ce vieux équipement. La réponse de propriétaire est négative. Serait-il possible de l'obliger à changer la chaudière par le biais juridique? Merci de votre réponse,
Alexandra POHLER

Par **cocotte1003**, le **11/04/2012** à **17:56**

Bonjour, non, le bailleur fait ce qu'il veut chez lui à moins que cette chaudiere soit dangereuse, cordialement

Par **Alexandra86**, le **12/04/2012** à **01:00**

Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés